



MRC DE
CHARLEVOIX-EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de novembre 2018 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-huitième jour de novembre deux mille dix-huit (28/11/2018) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional et Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix et M^e Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

18-11-01

MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de trente minutes débuté à 14 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Internet haute vitesse : suivi;
 - Suivi de la rencontre du comité qui a eu lieu le 23 novembre;
 - Rencontre avec madame Émilie Foster, députée (ou représentante);
 - Discussions avec la MRC de Charlevoix.
- b) Dossier motoneiges : suivi;
- c) Octroi d'une aide financière pour une étude relative au Casino de Charlevoix.

S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Retour sur les prévisions budgétaires pour l'année 2019;
- b) Aéroport de Charlevoix : suivi environnemental;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

S.T.3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation de projets et confirmation de sommes octroyées (Projet du Havre);
- b) Entente de développement culturel : demande de soutien au projet Saint-Siméon, 150 ans d'histoire;
- c) Demande de modification du règlement de zonage des TNO;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**Pierre Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier**

18-11-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE TENUE LE 23 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 septembre 2018 tenue le 23 octobre 2018.

18-11-03 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 octobre 2018.

18-11-04 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Nov. 2018 », et ce, pour le mois de novembre 2018 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Nov 2018 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Nov 2018 », et ce, pour le mois de novembre 2018.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

DISCOURS BUDGÉTAIRE DU PRÉFET

Le préfet, M. Sylvain Tremblay, présente son discours budgétaire en faisant un retour sur l'année 2018 et en présentant ensuite les prévisions budgétaires 2019.

18-11-05 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2019 de la MRC de Charlevoix-Est pour une somme de 10 747 712 \$ telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard, à la séance de travail du conseil des maires tenue le 23 novembre 2018.

18-11-06 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC**

AVIS DE MOTION est donné par le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera soumis, pour adoption, le projet de règlement numéro 301-11-18 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Le projet de règlement est déposé et présenté séance tenante :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-11-18 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le législateur a adopté, le 18 avril 2018 le projet de loi 155 modifiant diverses dispositions législatives, dont la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, laquelle est modifiée par l'insertion d'un deuxième alinéa à l'article 16.1 et qui stipule :

« Le code d'éthique et de déontologie doit inclure l'interdiction visée à l'article 7.1, compte tenu des adaptations nécessaires.

Il doit aussi inclure l'interdiction prévue au paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 6 et prévoir qu'elle s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux employés suivants de la municipalité:

- 1° le directeur général et son adjoint;
- 2° le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3° le trésorier et son adjoint;
- 4° le greffier et son adjoint;
- 5° tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité. ».

CONSIDÉRANT QUE l'adoption a été précédée de l'avis de motion et de la présentation d'un projet de règlement lors du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est le 28 novembre 2018, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis public contenant un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance relativement à l'adoption a été publié, minimalement 7 jours avant l'adoption, conformément à l'article 12 de ladite Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE les formalités de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 301-11-18 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est, suivant :

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 300-01-18 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est ».

Article 2 Ajout à l'article 5

L'article 5 du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est est modifié, par l'ajout, de l'article 5.8 :

« 5.8 Interdiction d'occuper un poste suivant la fin du lien d'emploi

Il est interdit aux employés suivants :

- 1° le directeur général et son adjoint;
- 2° le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3° le trésorier et son adjoint;
- 4° le greffier et son adjoint;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

5° tout autre employé désigné par le conseil des maires, par l'adoption d'une résolution. ».

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la MRC de Charlevoix-Est, et ce, pour une période de 12 mois suivant la fin de leur lien d'emploi avec la MRC. »

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

18-11-07

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil 2019 seront présentées à 15 heures, au siège social de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le calendrier ci-après présenté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2019 et d'effectuer l'avis public y afférent :

<u>CALENDRIER 2019</u> <u>CONSEIL DES MAIRES</u>	
Janvier	Mardi 29 janvier
Février	Mardi 26 février
Mars <u>Adoption des états financiers MRC et TNO</u>	Mardi 26 mars
Avril	Mardi 30 avril
Mai	Mardi 28 mai
Juin	Mardi 25 juin
Août	Mardi 27 août
Septembre	Mardi 24 septembre
Octobre	Mardi 29 octobre
Novembre <u>Séance du budget de la MRC</u>	Mercredi 27 novembre
Décembre <u>Séance du budget TNO</u>	Mardi 17 décembre

18-11-08

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019 pour la somme de 492,79 \$ taxes incluses, payée au budget de la MRC au poste « cotisation et membership ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**Pierre Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier**

18-11-09 **FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC DURANT LE TEMPS DES FÊTES DU 22 DÉCEMBRE 2018 AU 6 JANVIER 2019 INCLUSIVEMENT**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à procéder à la fermeture des bureaux de la MRC pour la période des temps des Fêtes, soit du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement.

18-11-10 **CONFIRMATION DU PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE RELATIVE AU CASINO DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT QUE le Casino de Charlevoix représente un équipement touristique de grande importance pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la fréquentation du Casino se maintient, depuis bientôt 25 ans, à près d'un million de visiteurs annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'employés travaillant pour le Casino de Charlevoix en fait l'un des plus gros employeurs régionaux;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du Casino en 1994 a été unanimement souhaitée par les élus municipaux et qu'il a fait l'objet d'intenses démarches politiques à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du Casino de Charlevoix en 1994 coïncide avec une hausse importante des constructions dans le secteur de La Malbaie et des environs, ce qui témoigne de l'effet attractif qu'il a eu pour auprès de nouveaux ménages dans la région;

CONSIDÉRANT également les nombreuses retombées indirectes du Casino sur les commerces et services de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de la MRC de Charlevoix a réellement besoin de maintenir le Casino de Charlevoix sur son territoire compte tenu des problématiques de baisse démographique et de taux d'emplois qui sont les plus défavorables de la région de la Capitale-Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer à la Ville de La Malbaie le partenariat de la MRC de Charlevoix-Est dans la réalisation d'une étude relative à l'importance du Casino de Charlevoix pour la vitalité socio-économique régionale.

c. c. Ville de La Malbaie

18-11-11 **GRUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE (GFPD): NOMINATION DE MADAME CLAIRE GAGNON À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Femmes, Politique et Démocratie a approché la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs à titre de représentante de la MRC pour siéger au sein du groupe;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon, a manifesté son intérêt pour siéger au sein de ce groupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de nommer madame Claire Gagnon à titre de représentante de la MRC de Charlevoix-Est pour siéger au sein du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD).

18-11-12

SÉCURITÉ INFORMATIQUE : ACHAT D'UN FILTRE COURRIEL POUR LA MRC

CONSIDÉRANT certaines tentatives d'hameçonnage des courriels de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter la protection du système informatique par l'acquisition d'un filtre courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un filtre pour courriel auprès de Services Info-Comm, pour la somme de 118,50 \$ par mois plus taxes.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-11-13

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : PROJET DU HAVRE À LA MALBAIE

CONSIDÉRANT l'appui du conseil des maires au projet du Havre de la Ville de La Malbaie suivant l'adoption, en février 2016, de la résolution numéro 16-02-54;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 000 \$ a été octroyé en 2016 pour des activités de plan et devis en lien avec le projet du Havre payé à même le **volet régional** de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 40 000 \$ a été octroyé en 2017, pour la rénovation d'un bâtiment dans le secteur du Havre, payé à même ladite politique, dont 25 000 \$ provenant du **volet régional** et 15 000 \$ du volet municipal de la Ville La Malbaie

CONSIDÉRANT un montant de 40 000 \$ a été octroyé en 2018, pour des travaux au pont de la jetée, payé à même ladite politique, dont 25 000 \$ provenant du **volet régional** et 15 000 \$ du volet municipal de la Ville La Malbaie;

CONSIDÉRANT la pertinence de reconfirmer l'investissement total de 100 000 \$ en appui au projet du Havre payé à même le **volet régional** de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, depuis 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de confirmer les montants octroyés au projet du Havre de la Ville de La Malbaie pour les années 2016 à 2018 (dont 75 000 \$ à même le volet régional) et de réserver un montant de 25 000 \$ pour ledit projet à même le budget 2019 du **volet régional** de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-11-14

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : CONFIRMATION D'UN PROJET RETENU PAR LE COMITÉ DE PRIORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a adopté un plan d'action pour l'année 2018-2020 dans le cadre de l'Entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a prévu au plan d'action l'item suivant : Acquisition de connaissances concernant divers patrimoines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire développer un projet de documentation concernant les personnages et immeubles marquants de son histoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de priorisation recommande ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de soutenir financièrement, à hauteur de 5 000 \$, le projet suivant dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2018-2020, soit :

Projet	Porteur	Description	Budget global	Entente de développement culturel	Municipalité
Saint-Siméon, 150 ans d'histoire (1869-2019)	Municipalité de Saint-Siméon	Rédaction d'un rapport documentant l'histoire de la municipalité par de la recherche auprès de différentes sources d'information, incluant une série d'entrevues	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-11-15

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIVEMENT À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS DE MOTION est donné par le maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, monsieur Alexandre Girard, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera soumis, pour adoption, le projet de règlement numéro 302-11-18 modifiant le règlement 267-03-16 et ses amendements, établissant la tarification pour les biens et services de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix-Est.

Le projet de règlement est déposé et présenté séance tenante :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-11-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 267-03-16 ET SES AMENDEMENTS, ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Pierre Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE les coûts de transport et de valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition ont augmenté pour le nouveau contrat 2018-2020 :

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de modifier le règlement 267-03-16 et ses amendements, par l'augmentation du tarif de réception des résidus de construction, de rénovation et de démolition;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par _____ et la présentation du projet de règlement par le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à la séance ordinaire du conseil des maires du 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 302-11-18 au moins 72 heures avant la prise de décision, conformément au article 148 du code municipal (Loi 122);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu unanimement, d'adopter le projet de règlement numéro 302-11-18 modifiant le règlement 267-03-06 et ses amendements, établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles, ci-dessous décrit :

Article 1. Titre du règlement

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 302-11-18 modifiant le règlement 267-03-16 et ses amendements, établissant la tarification pour les biens et services de la gestion des matières résiduelles ».

Article 2. But du règlement

Le présent règlement vise à augmenter le tarif de réception des résidus de construction, de rénovation et de démolition à l'écocentre situé à Clermont;

Article 3. Modification des articles 5.1 et 5.2.1 relatif aux résidus de construction, de rénovation et de démolition et à l'écocentre de Clermont

À l'article 5.1, le 120 \$ est remplacé par 130 \$/tonne et le 240 \$/tonne est remplacé par 260 \$/tonne, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

À l'article 5.2.1, le 120 \$ est remplacé par 130 \$/tonne, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

18-11-16

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) PHASE 3 : PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 À AUREL HARVEY

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-05-07-EX octroyant le contrat de construction de la phase 3 du LET à Aurel Harvey & Fils inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme GBI services d'ingénierie, datée du 1^{er} novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du deuxième décompte (troisième paiement) pour la somme de 134 619,86 \$ taxes incluses à Aurel Harvey & Fils payé au budget de la GMR au poste « dépenses d'investissement - construction nouvelles cellules et recouvrement ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Pierre Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier

18-11-17 **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) PHASE 3 : PAIEMENT D'UNE FACTURE À SNC-LAVALIN**

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-31 relative à l'octroi du contrat pour les essais géotechniques dans la réalisation du projet du Lieu d'enfouissement technique (LET) phase 3 à SNC-Lavalin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder au deuxième paiement de tests de laboratoire de géotechnique et des matériaux nécessaires pour la réalisation du projet du Lieu d'enfouissement technique (LET), phase 3, à la firme SNC-Lavalin pour la somme de 1 987,23 \$ taxes incluses, payée au budget de la GMR au poste « construction nouvelles cellules et recouvrement ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-11-18 **MISE À NIVEAU ÉCOCENTRE SAINT-SIMÉON : PREMIER PAIEMENT À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-09-63 octroyant le contrat de mise à niveau de l'écocentre à Saint-Siméon à Jocelyn Harvey Entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant, datée du 20 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du premier décompte relativement à la mise à niveau de l'écocentre de Saint-Siméon pour la somme de 80 309,33 \$ taxes incluses à Jocelyn Harvey Entrepreneur payée à même les surplus du budget de la valorisation.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 OCTOBRE 2018

Le directeur général, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 octobre 2018.

18-11-19 **ASSOCIATION DES DIRECTIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DU QUÉBEC (ADDELQ) : PARTICIPATION AU LAC-À-L'ÉPAULE QUI SE TIENDRA LE 23 JANVIER 2019 AU CONTREXPO COGECO À DRUMMONDVILLE**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de procéder à l'inscription de M^{me} Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est pour assister au lac-à-l'épaule de l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) qui se tiendra le 23 janvier 2019 au Contrexpo Cogeco à Drummondville au coût de 90 \$ plus taxes, et ce, pris à même le budget du service de développement économique, au poste « frais de déplacement ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

18-11-20

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT CARREFOUR AFFAIRES QUI SE TIENDRA LE 6 DÉCEMBRE 2018 À LA SALLE MULTI HÔTEL LE GERMAIN À BAIE-SAINT-PAUL

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de procéder à l'inscription de M^{me} Léonie Tremblay Savard, agente de développement du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est, pour assister au Carrefour Affaires de la Chambre de commerce de Charlevoix qui se tiendra le 6 décembre 2018 à la salle Multi Hôtel Le Germain à Baie-Saint-Paul au coût de 104,62 \$ plus taxes, et ce, payé à même le budget du service de développement économique, au poste « frais de déplacement ».

Il est également convenu d'inscrire M^{me} Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est, pour le repas au coût de 35,63 \$ plus taxes.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-11-21

REVUE SPORTIVE 2019 : OCTROI D'UNE COMMANDITE D'UNE SOMME DE 250 \$

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 250 \$ à la Revue sportive 2019 payée au budget de la MRC au poste « activités et affaires municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-11-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 40.

Sylvain Tremblay
Préfet

Pierre Girard
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Pierre Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier